



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-510

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-07-06-00009 - Arrêté n°22-064[redacted] relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale[redacted] compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale[redacted] relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et[redacted] de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de[redacted] Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (2 pages)

Page 3

75-2022-07-06-00010 - Arrêté n°22-065[redacted] relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale[redacted] compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale[redacted] relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et[redacted] de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de[redacted] Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page)

Page 6

Préfecture de Police

75-2022-07-06-00009

Arrêté n°22-064

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale

relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté n°22-064

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 7 juillet 2022 matin :

Membres titulaires :

- M. Jean-Marc NOVARO, directeur territorial de la sécurité de proximité de Paris, est remplacé par Mme Laurence GAYRAUD, directrice territoriale adjointe de la sécurité de proximité de Paris ;
- Mme Agnès ZANARDI, sous-directrice chargée du soutien à l'investigation à la direction régionale de la police judiciaire de Paris, est remplacée par M. Davy ABREU, directeur interdépartemental adjoint de la police aux frontières de la Seine-et-Marne ;
- M. Sébastien DURAND, directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne, est remplacé par M. Frédéric CHEYRE, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;

Membres suppléants :

- Mme Myriam LEHEILLEIX, adjointe à la sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines, est remplacée par Mme Elsa PEPIN, sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines ;
- Mme Aurore LE BONNEC, sous-directrice de la prévention et de la qualité de vie au travail à la direction des ressources humaines, est remplacée par M. Jean-Baptiste CONSTANT, chef du bureau de gestion des personnels de la police nationale à la direction des ressources humaines ;
- Mme Marie-Astrid CEDE, sous-directrice de la formation à la direction des ressources humaines, est remplacée par Mme Marianna JOVANOVIC, adjointe à la cheffe du bureau de la discipline police à la sous-direction des personnels de la direction des ressources humaines ;

Article 2 : Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris*.

Paris, le 06 JUIL 2022

Le chef du service de gestion
des personnels de la police nationale
Jean-Baptiste CONSTANT

Préfecture de Police

75-2022-07-06-00010

Arrêté n°22-065

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale

relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly



Arrêté n°22-065

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 7 juillet 2022 après-midi :

Membres titulaires :

- Mme Juliette TRIGNAT, directrice des ressources humaines, est remplacée par Mme Elsa PEPIN, sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines ;
- M. Jean-Marc NOVARO, directeur territorial de la sécurité de proximité de Paris, est remplacé par M. Laurent PARIS, adjoint de l'officier UGP à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;
- M. Bernard BOBROWSKA, directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine, est remplacé par M. Emmanuel GAUTHIER, chef du troisième district de la direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ;

Membres suppléants :

- Mme Aurore LE BONNEC, sous-directrice de la prévention et de la qualité de vie au travail à la direction des ressources humaines, est remplacée par M. Jean-Baptiste CONSTANT, chef du bureau de gestion des personnels de la police nationale à la direction des ressources humaines ;
- Mme Marie-Astrid CEDE, sous-directrice de la formation à la direction des ressources humaines, est remplacée par M. François MERCIER, directeur interdépartemental de la police aux frontières de la Seine-et-Marne ;

Article 2 : Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 06 JUIL 2022

Le chef du service de gestion
des personnels de la police nationale
Jean-Baptiste CONSTANT